

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2014

Convocation : 20 octobre 2014

Affichage : 3 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, LEPLEY Laurence, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (procuration donnée à Chantal TRAVERS)

Secrétaire de séance : BIENFAIT Emmanuelle.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 8 septembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- CAPELLE David et BARBESANT Émilie – 17 Les Jardins de la Mairie : Construction d'une maison.
- REGNIER Jacques et Catherine – 18 B Les Amonteux : Construction d'une maison.
- HASLEY Dominique – 75 La Longue Chasse : Réhabilitation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation.
- CRÉDIT AGRICOLE – 4 ZA Claude Chappe : Création d'un bâtiment de bureaux. Demande d'annulation du premier Permis de Construire accordé le 9 avril 2014.

Déclarations Préalables :

- CLARENCE Julien – 25 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.
- BOISSET Olivier – 13 Les Chênaies : Construction d'un mur de clôture.
- PESQUEREL Jean-Christophe – 7 Les Brûlins : Construction d'un mur de clôture.
- LETERRIER Jérémy – 23 Les Jardins de la Mairie : Construction d'un mur de clôture.

DEUXIEME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

A l'unanimité l'assemblée valide la proposition de seconde modification simplifiée du PLU telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire.

Le document n°5 sera remplacé dans le PLU et mis en ligne sur le site internet.

Alain ROULLAND profite du fait qu'il soit question du secteur des « Hauts Vents » pour exprimer son regret que le magasin « Leroy Merlin » n'ait convié à l'inauguration l'ensemble du conseil municipal qui s'est battu pour son implantation. Il regrette également que le Maire ait demandé à ce que les adjoints y soient conviés, et n'ait pas fait la démarche pour l'ensemble du conseil. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas lui qui a fait les invitations, et justifie la décision de l'enseigne par le fait que c'est l'ancien conseil qui a œuvré pour le suivi de ce dossier. Cependant, il prend note de cette requête.

ENGAGEMENT COMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la présentation de la démarche communale développement durable initiée par la DDTM – DTN de Cherbourg, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'investir dans cette démarche développement durable au sein de la commune, de valoriser des actions en cours de réalisation et de s'engager à mettre en place un certain nombre d'actions qu'elle pense pouvoir réaliser à court ou moyen terme.

RECOURS S.P.A. EN APPEL : NOMINATION D'UN AVOCAT

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier de Permis de Construire déposé par la S.P.A. La procédure actuellement en cours à la cour administrative d'appel de Nantes étant distincte de la procédure engagée auprès du Tribunal Administratif de Caen, il convient de nommer un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à nommer Maître Clément Cavelier pour défendre la commune dans cette affaire.

Alain ROULLAND demande si la collectivité a son mot à dire au niveau des accès. En effet l'accès prévu pour la S.P.A. lui semble dangereux et il s'étonne qu'un permis de construire ait pu être accepté dans ces conditions. Monsieur le Maire lui répond que la commune ne peut aller contre l'avis favorable de la Direction Interrégionale des Routes du Nord-Ouest, compétente en matière de route nationale. Il lui indique également que les études sur les voies de substitution sont en cours et que ceux-ci comprennent la desserte de la S.P.A. par l'arrière du bâtiment, cet accès est d'ailleurs prévu dans les plans du Permis de Construire. En attendant que ces travaux soient réalisés, l'accès ne peut être fermé sans proposition alternative.

VOIRIE

- Marcel NÉE indique à l'assemblée que des travaux de traçage ont été commandés auprès de l'entreprise « Manche Signalisation » concernant le groupe scolaire, la Maison du Sonneur, ainsi qu'à la « Rocamboles », aux « Amonteux », et à la « Croix Dubost », pour un montant de 1791.60 euros TTC.
- Monsieur le Maire indique que, conformément aux demandes effectuées par la commune, la signalisation est en place sur la RD 352 E afin d'interdire aux véhicules en provenance de La Glacière de tourner à gauche vers le parking de Conforama. Il est désormais imposé d'aller jusqu'au giratoire pour faire demi-tour. L'ouverture de « Leroy Merlin » a impliqué une nette augmentation de la circulation dans ce secteur. Loïc RENAN profite de l'occasion pour demander si la commune prévoit la pose de candélabres afin de sécuriser le cheminement piéton. Le Maire répond que les fourreaux ont été passés en 2013 dans le cadre de la réalisation des giratoires, mais que les finances pour 2014 n'ont malheureusement pas permis de prévoir la pose des candélabres. Cela sera revu dans le cadre de la préparation du budget 2015.
- Loïc RENAN pose également la question sur la possibilité de rouvrir une bretelle d'accès sur la commune de Tollevast afin d'éviter aux tollevastais d'emprunter les giratoires et ainsi de les encombrer. Le Maire lui répond que cette demande a été faite de nombreuses fois y compris auprès du sous-préfet, mais que la réponse des services concernés a toujours été négative.
- Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que les services du Département envisagent de diminuer la courbe du virage situé devant le château d'eau sur la RD 122 « Longue Chasse » et de désincurver la route. Les plans sont présentés au conseil, et Monsieur le Maire indique que le financement de ce projet est bouclé par le Conseil Général. L'assemblée trouve que l'idée est bonne mais craint que ces travaux ne donnent lieu à une augmentation de la vitesse des véhicules que les riverains constatent déjà actuellement. Un comptage du nombre de véhicules et de vitesse de ceux-ci sera prochainement mis en place, et après analyse de ceux-ci les services du département verront ce qui peut être fait.

RÉTROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS AUX AMONTEUX ET AUX CORBIERES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 14 octobre 2013 relative à la rétrocession des espaces communs de ces deux lotissements. Si la majeure partie des demandes de la commune a été réalisée, il reste encore quelques travaux à prévoir, notamment le bassin de régulation des eaux pluviales qui n'a toujours pas été nettoyé et le cheminement piéton menant à l'abri bus du « City » qui n'a encore pas été réalisé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire estime qu'il faudrait que le conseil municipal se positionne sur les futures demandes de rétrocession de voirie et d'espaces communs de lotissements, afin d'avoir une position claire pour toutes les demandes qui arriveront en mairie pendant la durée du mandat. Après en avoir discuté, il a été décidé à l'unanimité que désormais :

- La commune ne reprendra la voirie des lotissements que si le revêtement est en enrobé neuf, et lorsqu'elle y trouvera un intérêt communal. La voirie des lotissements se trouvant être des « voies sans issue » ne sera pas reprise par la commune.
- Toute demande concernant l'éclairage public à l'intérieur des lotissements sera refusée.
- Toute demande concernant la reprise par la commune des espaces verts et des noues sera rejetée.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier provenant de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche indiquant que suite à une nouvelle réglementation « biocide », les produits jusqu'ici vendus aux habitants de la commune ne peuvent désormais plus l'être. Un nouveau produit dit « biocide » et conforme à la réglementation peut être distribué ou vendu à la population par sachets de 100 grammes. Il est également indiqué que ce produit doit impérativement être utilisé avec des boîtes d'appâtage sécurisées et identifiées, ce qui complique la distribution. A compter du 1^{er} novembre 2014, le nouveau règlement concernant la vente de raticide est le suivant :

- Les sachets ne peuvent être achetés que par lot de cinq. Le tarif du lot de cinq sachets de 100 grammes de produit biocide est, à compter du 1^{er} novembre 2014, de 2 €
- La boîte d'appâtage sécurisée est vendue à prix coûtant, soit 5 €.
- Un registre sera tenu en mairie, et la quantité maximale est fixée à 5 kg par an et par foyer.

PERSONNEL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un agent part à la retraite au 1^{er} novembre et qu'il faut pourvoir à son remplacement. La gestion du planning des salles revient à la mairie, qui se chargera de mettre l'agenda à jour sur le site internet de la commune. Les échanges de clés, les états des lieux et le ménage des salles reviennent à un agent qui verra ses heures augmentées, et le temps de travail passé en cantine sera réparti entre plusieurs agents qui verront également leur nombre d'heures hebdomadaires augmenter.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE : RAPPORTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le rapport annuel 2013 de la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées est à la disposition du public en mairie.

SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DE BRICQUEBEC : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le rapport annuel d'activité 2013 est disponible en mairie ainsi que le compte-rendu annuel de concession ERDF pour l'année 2013.

FINANCES : AUTORISATIONS DE PAIEMENT

L'assemblée autorise la Maire à payer :

- Une participation aux frais de fonctionnement pour deux enfants tollevastais scolarisés sur la commune de Cherbourg-Octeville pour un montant de 1 110,08 €.
- La participation annuelle aux frais de fonctionnement du transport scolaire. Pour un montant de 3 543,81 € TTC.
- La restitution à l'assurance des frais d'avocat pour un montant de 2 745 euros, à déduire des 4 000 euros perçus des parties adverses, dans le cadre des recours contre le permis de construire de « Leroy Merlin ».

MARCHÉ DE NOËL 2014

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de T.S.B.E. concernant l'organisation de son neuvième marché de Noël les 6 et 7 décembre 2014. La commune prête les deux salles, ainsi que les parkings alentour. Cette année, afin de prendre de l'ampleur, l'association souhaite à nouveau profiter du chapiteau de la commune, afin de devenir le premier marché de Noël du Cotentin.

T.S.B.E. sollicite auprès de la mairie une subvention de 250 euros afin de louer un moyen de chauffage de ce chapiteau pour les deux jours, le combustible restant à sa charge. En 2013, la commune avait prêté le chapiteau et subventionné la location du chauffage car la Maison du Sonneur était en travaux et qu'elle ne pouvait être utilisée pour cette manifestation.

L'assemblée estime que l'aspect exceptionnel de cette demande se justifie par le fait qu'un agrandissement de la manifestation est prévu pour cette année. Aussi, le conseil municipal trouve que cette association a beaucoup de mérite et profite aux enfants de l'école. Si cette subvention n'est pas accordée, c'est autant d'argent qui ne sera pas reversé à l'école.

La demande de subvention est accordée, à l'unanimité, pour un montant de 250 €.

Cependant, l'assemblée insiste sur le fait que cette subvention est accordée à titre exceptionnel et qu'elle ne saura être renouvelée chaque année.

Monsieur le Maire en profite pour indiquer que le montage de la tente est prévu le samedi 29 novembre 2014 et le démontage le 13 décembre. Toutes les personnes souhaitant participer sont les bienvenues.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA DOUVE

Loïc RENAN effectue un bref compte-rendu de la dernière réunion en date. Les travaux qui devaient se terminer en 2015 ne le seront pas. Depuis la création du syndicat, la commune a cotisé suffisamment pour payer les travaux qui sont prévus sur son secteur, ce qui fait qu'à compter de 2015, seuls les frais de fonctionnement resteront à verser, soit environ 700 euros par an jusqu'à la fin des travaux. Les syndicats de ce type seront prochainement repris par les intercommunalités, ce qui fait que la C.C.D.D. en aura prochainement la compétence.

Serge COTTEBRUNE souligne qu'il trouve anormal que cette prise de compétences n'intervienne que maintenant, au moment où la Divette va devoir subir des travaux à son tour. Les communes de Tollevast, Hardinvast et Saint-Martin le Gréard ont payé seuls les frais de remise en état de leurs berges de la Douve car la C.C.D.D. avait refusé de prendre la compétence. Et ces trois communes vont être mises à contribution par l'intermédiaire de l'intercommunalité pour une rivière qui n'est pas sur leur propre territoire mais sur celui d'autres communes de l'intercommunalité. Il trouve dommage que la Communauté de Communes n'engage la procédure de prise de compétences qu'au moment où la commune du Président est concernée.

Il lui est répondu que c'est la réforme territoriale qui impose ces regroupements et pas la volonté propre de la Communauté de Communes de prendre cette compétence.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateur : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre d'un achat groupé organisé par la C.C.D.D., pour laquelle 6000 € d'enveloppe parlementaire ont été obtenus, ainsi qu'une subvention par une enseigne, des tarifs intéressants pour l'achat de défibrillateurs seraient proposés prochainement. Il resterait environ 8500 € à se répartir entre les communes intéressées. La commune ayant dans l'idée d'en installer un au stade, il pourrait être intéressant de se rallier à ce groupement de commande. L'assemblée donne son accord de principe.
- Téléthon : Monsieur le Maire demande à l'assemblée ce qu'elle pense de l'organisation d'une manifestation dans le cadre du Téléthon 2014. Cette année, la date retenue tombe le même jour que le marché de Noël. L'assemblée décide de se rapprocher d'autres communes de la CCDD pour aider plutôt que d'organiser une manifestation en même temps que le marché de Noël.
- Tour de Normandie 2015 : La Communauté de Communes a revu sa proposition et propose de verser 10.000 euros sur les 20.000 euros demandés pour que la C.C.D.D. accueille une étape du Tour de Normandie 2015. La somme restant à se partager sera déterminée en fonction du nombre d'habitants, soit environ 1600 € pour Tollevast. Les plans proposés à l'organisation sont présentés au conseil et ceux-ci prévoient au moins un passage dans chaque commune de la C.C.D.D. L'assemblée maintient son accord de principe dans ces nouvelles conditions.
- Salle Polyvalente : Des modifications sont mises en place à compter du 1^{er} novembre 2014 et du départ à la retraite de l'agent en charge des locations. Désormais, les réservations seront prises en mairie, l'agenda sera mis en ligne sur le site de la commune, ainsi que le détail des salles et du matériel à disposition. Une information sur ce sujet sera délivrée à chaque foyer dans sa boîte à lettres par les élus.
- Abris bus : Alain ROULLAND où en est la mise en place des abris bus qui devaient être installés pour la rentrée. Stéphane BARBÉ lui répond que des soucis administratifs ont retardé le début des travaux et que ceux-ci devraient débuter début novembre.
- Passage de la commune de zone rurale à zone urbaine : Alain ROULLAND demande si la commune a eu des explications concernant son passage de zone rurale à zone urbaine. Monsieur le Maire lui répond qu'il a été reçu par le sous-préfet le 24 octobre en compagnie de Jacky MARIE, Maire de Martinvast et Henri DESTRÉS, président de la Communauté de Communes de Douve et Divette. Il lui a été demandé pourquoi la commune n'a pas été prévenue de ce changement, quels sont les critères pour qu'une commune change de zone, si ceux-ci sont contestables, et quelles sont les changements impactés par cette décision en matière de subventions. La commune est dans l'attente de réponses à ces questions.
- Vigilance grand froid : Antoinette Colard présente à l'assemblée un tableau répertoriant les personnes âgées, vulnérables et seules en cas de grand froid sur le secteur de Tollevast, ainsi que les membres du conseil pouvant leur rendre visite en cas de période de grand froid.
- Prochaine réunion : La prochaine réunion est prévue le mercredi 10 décembre.

Fin de la séance : 23h50